



## *L'Atelier du Visage by Lucie*

Atelier et école de la beauté  
10 avenue Général de Gaulle 13360 Roquevaire  
SIRET : 888 045 994 00017  
Organisme de formation - NDA : 93131880913  
**06 64 85 06 86**

## **CONDITIONS GÉNÉRALES de VENTE**

### 1 - Dispositions générales

Les inscriptions aux formations, perfectionnement, atelier à thème ou master classes organisées par L'Atelier du Visage by Lucie impliquent l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux conditions générales qui s'appliquent de plein droit et prévalent sur tout autre document et sur toute autre condition, à l'exception de celles prévues par la loi et de celles qui ont été acceptées expressément entre L'Atelier du Visage by Lucie et le responsable de l'inscription.

Le fait que L'Atelier du Visage by Lucie ne se prévale pas à un moment de l'une des présentes conditions ne peut pas être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des conditions générales de vente.

De même, la nullité d'une des stipulations n'entraînerait pas l'annulation des conditions générales de vente dans leur ensemble qui seraient maintenues dans tous leurs autres effets.

### 2 - Inscription

Le responsable de l'inscription peut procéder à l'inscription :

Premier contact téléphonique par email ou par téléphone, une fois les dates de session vues ensemble, l'inscription s'effectue en retournant la convention ou le contrat de formation paraphés et signés avec la mention « lu et approuvé » par la voie postale à l'adresse suivante : 10 avenue Général de Gaulle 13360 Roquevaire ou par email à l'adresse suivante : [latelierduvisagebylucie@gmail.com](mailto:latelierduvisagebylucie@gmail.com), accompagné des documents suivants : le questionnaire préalable à la formation, la fiche besoin spécifique et le règlement intérieur. A réception du dossier complet, sous réserve des places disponibles, L'Atelier du Visage by Lucie adresse une confirmation d'inscription par email.

Dans tous les cas, le responsable de l'inscription doit retourner dans un délai maximum 5 jours, à compter de la réception des documents, le contrat ou la convention dûment paraphés et signés avec la mention « lu et approuvée » et un chèque d'acompte de 30% du montant final TTC pour que la réservation de sa place soit assurée, sous réserve des disponibilités.

Le contrat ou la convention peut faire l'objet d'un avenant uniquement s'il est accepté par les parties. A ce titre, toute demande par le responsable de l'inscription de changement du participant ne sera possible que sous réserve d'acceptation expresse par L'Atelier du Visage by Lucie.

### 3 - Durée - Calendrier - Lieu d'exécution

Le calendrier, la durée ainsi que le lieu de déroulement des formations, perfectionnement, atelier à thème ou master classes objet de l'inscription sont précisés sur demande et ensuite le contrat ou la convention visé(e) à l'article 2.

#### 4 - Prix – Paiement

4.1- Le prix de chaque prestation est indiqué sur la convention ou le contrat et il est exprimé en euros et toutes taxes comprises. Le prix est forfaitaire et correspond au coût de la formation, perfectionnement, atelier à thème ou master classes. Sauf mention expresse sur le formulaire d'inscription, le prix ne comprend que la prestation au titre de la formation, perfectionnement, atelier à thème ou master classes en fonction de la formule choisie, tous les autres frais (tels que, à titre indicatif, frais de déplacement, d'hébergement, de restauration) restant sous la responsabilité et à la charge du responsable de l'inscription ou des participants.

4.2- Le responsable de l'inscription ou, à défaut, le participant doit régler directement le prix de la prestation à L'Atelier du Visage by Lucie, à charge pour lui de faire sous sa responsabilité les éventuelles démarches aux fins de prise en charge et de remboursement total ou partiel de la formation par un organisme.

4.3- Sauf pour les formations souscrites et payées par le stagiaire participant dans les conditions des articles L6353-3 et suivants du code du travail, le paiement est intégralement dû à l'inscription.

4.4- Pour les formations souscrites et payées par le stagiaire participant dans les conditions des articles L6353-3 et suivants du code du travail, ce dernier devra verser un acompte de 30% à titre de garantie.

4.5- Le règlement est effectué par virement sur le compte suivant FR7610096184110003549870161 / CMCIFRPP

4.6- En cas de non règlement aux échéances par un participant ou le responsable de l'inscription, L'Atelier du Visage by Lucie se réserve la possibilité de suspendre le suivi de sa prestation, l'intégralité du prix restant dû.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement de pénalités de retard au taux d'intérêt légal en vigueur majoré de 10 points de pourcentage outre une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Ces pénalités sont exigibles de plein droit.

4.7- Toute prestation commandée est due en intégralité, à l'exception des cas d'application des conditions visées aux articles 5 et 6.

#### 5 – Annulation

5.1- L'annulation d'une inscription à la formation, perfectionnement, atelier à thème ou master classes par le responsable de l'inscription ou le participant n'est possible et n'entraîne aucun frais que sous réserve d'être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et d'être reçue par L'Atelier du Visage by Lucie au plus tard 30 jours avant le premier jour de la formation.

Si l'annulation de la formation intervient entre 30 et 15 jours avant le premier jour de la formation, l'acompte de 30 % du montant total TTC de la formation sera gardé.

5.2- A défaut de respect de ces conditions propres aux formations, en cas d'absence à la formation, perfectionnement, atelier à thème ou master classes, de retard, de participation partielle, de cessation anticipée pour tout autre raison qu'un motif impérieux pour le participant lié à un cas de force majeure dûment reconnu le contraignant à une suspension ou un arrêt du suivi de la prestation, le participant ou, à défaut, le responsable de l'inscription sera redevable envers L'Atelier du Visage by Lucie de l'intégralité du montant de la prestation à plein tarif.

5.3- L'Atelier du Visage by Lucie se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une prestation. Lorsque le report n'est pas possible pour le participant, L'Atelier du Visage by Lucie procède au remboursement de la totalité des frais d'inscription, à l'exclusion de tout autre coût.

5.4- Aucun remboursement ne sera productif d'intérêts.

#### 6 – Cas particuliers de possibilité de rétractation

Pour les inscriptions à des formations, perfectionnement, atelier à thème ou master classes souscrites et payées par le participant stagiaire dans les conditions des articles L6353-3 et suivants du code du travail, le participant dispose d'un délai de rétractation sans frais de 48 heures à compter de la signature de la convention visée à l'article 2. Cette faculté de rétractation devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à L'Atelier du Visage by Lucie à l'adresse visée à l'article 12.

## 7 – Attestation de participation

Une attestation de participation est remise sur demande à chaque participant, à l'issue de l'intégralité de la prestation, uniquement si le participant l'a suivie dans son intégralité.

## 8 – Données nominatives

En s'inscrivant et en participant aux prestations organisées par L'Atelier du Visage by Lucie, le responsable de l'inscription et le participant donnent leur consentement exprès à la collecte par L'Atelier du Visage by Lucie des données personnelles qu'ils communiquent pour la seule finalité de la gestion de l'inscription, du suivi et des suites de la prestation ainsi que de la communication de toute information en lien avec la prestation. Les données nominatives qui sont demandées nécessaires au traitement de la demande d'inscription et au suivi de la prestation restent exclusivement destinées à un usage interne par L'Atelier du Visage by Lucie. Le responsable de l'inscription et le participant disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations les concernant, en formulant une demande écrite auprès de L'Atelier du Visage by Lucie.

## 9 – Droits de propriété intellectuelle – Confidentialité – Droit à l'image

9.1- L'Atelier du Visage by Lucie est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations, perfectionnement, atelier à thème ou master classes qu'elle propose. Les contenus et/ou supports pédagogiques, quelle que soit leur forme, utilisés par L'Atelier du Visage by Lucie dans le cadre de l'exécution de ses prestations demeurent sa propriété exclusive. Leur transmission aux participants n'emporte pas cession des droits de propriété intellectuelle y attachés. Une utilisation totale ou partielle sans droit de ces contenus et/ou supports sera de nature à engager la responsabilité du participant concerné. En particulier, le responsable de l'inscription et le participant s'interdisent d'utiliser ces contenus pour exercer une prestation identique ou similaire à celle de L'Atelier du Visage by Lucie.

9.2- Toute information relative au savoir-faire exclusif de L'Atelier du Visage by Lucie dont le participant aura été informé à l'occasion de l'exécution de la prestation et plus généralement tout document propre à L'Atelier du Visage by Lucie sont strictement confidentiels et il est strictement interdit au participant de les divulguer.

9.3- En s'inscrivant et en participant aux prestations organisées par L'Atelier du Visage by Lucie, le participant est informé qu'il pourra être photographié au cours de la formation, perfectionnement, atelier à thème ou master classes et il consent à ce que son image puisse être utilisée sur des supports d'information relatif à l'activité de L'Atelier du Visage by Lucie.

9.4- Il incombe au responsable de l'inscription d'avertir le participant des obligations visées au présent article et, plus généralement, de celles issues des présentes conditions générales de vente. Par conséquent, toute violation des présentes conditions générales engagerait la responsabilité du responsable de l'inscription ainsi que celle du participant.

## 10 – Sanctions disciplinaires

Les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement dans lequel se déroulent les prestations. Pour les formations, les participants sont en outre tenus de respecter le règlement intérieur de L'Atelier du Visage by Lucie. Elle se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la prestation ou manquerait gravement au règlement intérieur applicable.

## 11 – Responsabilité

L'Atelier du Visage by Lucie ne saurait voir sa responsabilité engagée s'agissant des sanctions résultant du comportement du participant concerné. Les obligations souscrites par L'Atelier du Visage by Lucie dans le cadre de ses prestations sont des obligations de moyens et non des obligations de résultat. L'Atelier du Visage by Lucie n'est pas responsable des dommages subis par le participant du fait de sa responsabilité et de tout dommage subi sur les effets personnels qu'il aura apportés et qui restent sous la responsabilité exclusive du participant. En toute hypothèse, toute indemnité sollicitée par le responsable de l'inscription ou le participant ne pourra pas dépasser le montant de la prestation objet de l'inscription.

## 12 - Litiges

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les ventes effectuées par l'intermédiaire de L'Atelier du Visage by Lucie sont soumises au droit interne français.

Toute contestation ou litige devra donner lieu à une recherche de solution amiable. A défaut, les litiges avec un responsable de l'inscription professionnelle relèveront de la compétence du Tribunal de commerce de Marseille et les autres juridictions françaises compétentes.